

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 23 septembre 2019, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GICQUEL, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2019

Présents : M. GICQUEL, Mme MALINGE, M. LE TRIONNAIRE, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, Mme GUYOMARC'H, M. VICAUD, M. RYO, M. JEGOUSSE, M. BALLIER, M. MORICE, Mme MAINGUY, M. RENAUD, M. BREDOUX, M. GUIDOUX, Mme JADE, Mme MICHEL, Mme EYCHENNE, M. ROESCH, Mme LAFFEACH, M. FRENKEL, M. DANIEL, Mme MOTAIS, M. TEXIER.

Absents excusés : Mme MARTIN (avec pouvoir donné à Mme MICHEL), Mme LE ROUIC (avec pouvoir donné à Mme MALINGE), Mme LEGRAND (avec pouvoir donné à Mme JADE), Mme HERROUX-LE BEC, M. GIRARD., Mme DEGOIS-PERRAUD

Secrétaire de séance : Mme JADE

2019/76 Approbation du Zonage Assainissement Eaux Usées (ZAEU)

Le conseil municipal,

VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

VU la Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Bretagne en date du 18 avril 2019 ;

VU l'arrêté du maire en date du 3 juin 2019 soumettant l'élaboration du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées (ZAEU) à enquête publique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir un zonage d'assainissement des eaux usées pour assurer une cohérence avec les objectifs d'urbanisation du Plan Local d'Urbanisme et les réalités du territoire communal ;

CONSIDERANT l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 juin au 24 juillet 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable que le commissaire enquêteur a rendu dans ses conclusions en date du 14 août 2019 ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de zonage d'assainissement des eaux usées ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2019

Reçu en préfecture le 25/09/2019

Affiché le

ID : 056-215600537-20190923-2019092503-DE

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait à ELVEN, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 24 septembre 2019

Pour extrait conforme
ELVEN, le 24 septembre 2019
Le Maire
Gérard GICQUEL